

## **Intervention de Patrice Leclerc sur le rapport 08.175 – Pôles de compétitivité**

Monsieur le Président, Cher(e)s Collègues,

Sur les pôles de compétitivité, le groupe Communiste et Citoyen, en cohérence avec ses interventions sur ce sujet, lors des précédentes réunions publiques de notre Assemblée, s'abstiendra sur ce rapport.

Je rappelle que nous trouvons nécessaire que se développe en réseau, un partenariat des entreprises, et des centres de formation et unités de recherche. Cette démarche peut être un atout supplémentaire pour l'ensemble de la population du territoire concernée.

Il est indispensable de saisir pleinement les potentiels apportés par la révolution informationnelle pour le développement de la recherche-développement.

Ce constat, que l'on partage certainement, fait qu'il existe une différence de perceptions, d'objectifs et de priorités pour nous.

La logique des pôles de compétitivité est bien celle de la rentabilité financière, de l'élitisme, de l'exclusion et de la concurrence entre les territoires.

Nous ne pouvons pas vous suivre sur ce terrain. Il faut noter toutefois que la démarche, avec ce rapport, est légèrement différente des précédents rapports présentés sur les pôles de compétitivité, et sur les contrats et subventions sur lesquels nous nous sommes exprimés.

Les subventions seraient allouées exclusivement aux PME et aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche alto séquanais, ce qui nous semble aller dans le bon sens du développement des territoires et de leurs populations.

Le choix des PME, nous l'avons vu et nous nous en félicitons.

Cependant, cette restriction n'exonère pas notre assemblée et l'Etat d'exiger des acteurs des pôles, majoritairement des grandes entreprises, des profits faramineux qui profitent de la manne de l'argent du contribuable et d'exonérations fiscales importantes, qui contribuent au maintien de l'emploi et s'engagent à ne pas délocaliser.

L'exemple de ce matin, sur la SNECMA fait que Monsieur le Préfet ne m'a pas rassuré. C'est une production qui partira à terme, c'est quasiment sûr, même si le brevet ne revient pas.

Le financement de la recherche-développement, sur fonds publics, doit être conditionné au respect de cet impératif.